

Compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016

Participants : René Mouysset, Philippe Couderc, Didier Mai-Andrieu, Bruno Pelissier, Isabelle Viguier Frédéric Lavigne, Clément Chauchard, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Bernard Martin.

Absents excusés : Franck Chincholle (procuration), Séverine Véquaud, Brigitte Tuéry (procuration), Jean Muratet, Jean-Christophe Coupat.

1 – Délibération pour modification des statuts de la Communauté de Commune du Pays Baraquevillois (CCPB) concernant la compétence "assainissement non collectif".

Cette compétence était jusqu'alors une compétence à "titre optionnelle" de la communauté de communes. Dans la perspective du passage au 1^{er} janvier 2017 dans une nouvelle communauté de communes, il est nécessaire d'harmoniser certaine compétence, dont celle-ci qui devra être une compétence à "titre facultatif"

La CCPB a adopté ses nouveaux statuts le 13 juin 2016, il est obligatoire que chaque commune les valide.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2 – Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

La commune de Sauveterre de Rouergue a dressé le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant en vue de présenter un agenda d'accessibilité programmée. La durée d'exécution des travaux est fixée à 6 ans.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'agenda d'accessibilité programmée et autorise le Maire à présenter la demande d'approbation de cet agenda auprès des services de l'Etat.

3 – Mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - création d'une instance consultative - définition des modalités de concertation.

L'AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU et se réfère à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Dans le cadre de la procédure, il appartient à la Commune de Sauveterre de former une instance consultative, dénommée "*commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine*".

Cependant, le Code du Patrimoine, qui régit l'élaboration des AVAP, vient d'être modifié par la loi du 9 juillet 2016 dite Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

Avant de présenter une composition faite dans le cadre d'un article du code qui vient d'être abrogé, le Maire propose de reporter la délibération et de rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France pour obtenir des précisions sur cette commission.

Report de la délibération.

4 – Réalisation d'un passage à gué sur le Lézert au lieu-dit Nigron

Plusieurs rencontres concernant la réfection du passage à gué au niveau de Nigron ont eu lieu entre les élus des communes de Naucelle et Sauveterre de Rouergue, les randonneurs, le technicien du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et la police de l'eau.

Lors de la dernière rencontre, sur place, il a été convenu que le réaménagement porterait sur la mise en place de blocs plus importants, non gélifs et de forme cubique. Ces blocs seront déposés en « V » de manière à permettre un écoulement identique de part et d'autre de la berge. Le garde-corps actuel sera supprimé.

Le montant des travaux est estimé à 3 560 € HT. Ces travaux seront pris en charge pour moitié par la commune de Naucelle et pour moitié par la commune de Sauveterre de Rouergue. La commune de Naucelle assurera la maîtrise d'ouvrage de ce chantier et sollicitera les aides auprès des partenaires financiers.

Le conseil municipal approuve cette proposition à 11 voix pour et 1 voix contre.

5 – Délégation de l'urbanisme relatif à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE – Modification date de début

Par délibération du 29 avril, le conseil municipal a décidé de déléguer l'instruction des demandes d'urbanisme à Aveyron Ingénierie à compter du 1^{er} septembre 2016.

En raison du nombre peu élevé de communes ayant délibéré pour adhérer à ce service dès cette date, Aveyron Ingénierie a décidé de reporter la date du début d'instruction au 01 Janvier 2017.

Par conséquent, il est proposé de délibérer pour modifier la date de délégation au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6 – Création d'un poste d'agent technique principal de 1^{er} classe et suppression du poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Cette délibération avait été inscrite au conseil municipal du 3 juin 2016 et reportée pour permettre au maire et à plusieurs conseillers de faire le point sur le mode d'action des services techniques de la commune. La proposition d'examiner tous les trois mois le travail réalisé et celui devant être exécuté la période suivante, convient à la majorité du conseil.

Le conseil municipal approuve la création/suppression à 11 voix pour et 1 voix contre.

7 – Acte constitutif d'une régie de recettes pour le pont bascule automatisé.

Pour le fonctionnement comptable du pont bascule, la trésorerie nous demande d'instituer une régie de recettes auprès du service de la trésorerie de Baraqueville et de l'installer à la mairie de Sauveterre. Elle fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Questions diverses

1 – Toilettes sèches : à chaque grande manifestation il est obligatoire d'installer des toilettes pour le public. L'AJAL, organisateur de la fête de la lumière 2016, nous propose de faire appel à une entreprise privée qui se charge de la mise à disposition, de l'installation, du nettoyage et de l'enlèvement après la manifestation. Après discussion, il est convenu que la commune prenne en charge cette opération dont le coût s'élève à 1000€ pour deux jours.

2 – portail de l'atelier de municipal de Jouels : le portail actuel est très dégradé, ferme avec difficulté et menace de tomber lors des manipulations d'ouverture/fermeture. Le devis pour remplacement et pose d'un portail de 4.50 x 4.20 en lame d'aluminium, isolé et comportant une porte d'entrée intégrée, s'élève à 3660 HT. Il est décidé de réaliser les travaux.

3 – maison/grange de la commune à la Mérette : le maire prendra contact avec la CAF dans la deuxième semaine d'août pour vérifier si l'installation d'une micro crèche y est envisageable.

4 – lotissement du Couderquet : deux lots ont été vendus à ce jour.

5 – Philippe Couderc informe le conseil que les enregistrements pour le parcours sonore "oreilles en balade" débutent dès le premier août. De même il est acquis que nous aurons la présence d'un artiste issu de l'Atelier BLANC durant le mois d'avril 2017 et ensuite un autre mois en 2017

Prochain conseil municipal : septembre 2016 à 20h30.